Dérivation Garrison

Il nous faut l'assurance que la qualité des eaux des rivières Souris et Rouge ne souffrira pas par suite de ce projet. Nous devons aussi être assurés que des espèces étrangères de poisson ne seront pas introduites dans le système hydrographique de ces rivières, risquant ainsi de nuire aussi bien à la pêche sportive qu'à la pêche commerciale au Canada, et que les gouvernements intéressés considéreront cette affaire comme hautement prioritaire.

Comme je l'ai dit à la Chambre avant que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) ne se rende à Halifax pour s'entretenir avec son homologue américain, j'avais espéré que nos représentants feraient de cette question une de leurs priorités. Or, à la lecture des reportages de journaux parus relativement à ces entretiens, j'ai bien peur qu'on n'ait pas accordé à cette question autant d'importance que je l'aurais souhaité. A cette époque, j'avais espoir que le renvoi de M. Watt, dont cette question relevait directement, permettrait de nommer à son poste une personne mieux disposée à l'égard de cette question. Je regrette que ce ne se soit pas produit.

En conclusion, je tiens à réitérer que les Manitobains attachent une énorme importance à cette question. Nous exhortons le gouvernement—et nous espérons que le gouvernement du Manitoba en fera autant—à y accorder priorité.

[Français]

M. Pierre Gimaïel (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, si je veux utiliser quelques minutes pour discuter du sujet qui nous intéresse, soit le développement de la Garrison, c'est parce qu'ayant été impliqué dans le sous-comité sur les pluies acides, j'ai été à même de constater quelle était la valeur des discussions qui interviennent au niveau de l'environnement entre le Canada et les États-Unis, et depuis plusieurs années, la Commission mixte internationale siège sur les diverses questions qui touchent à l'écologie canadienne et américaine, plus spécialement dans le domaine des eaux.

J'en reviens à la troisième suggestion qui est faite dans le projet de loi à l'étude, c'est-à-dire la comparution devant le tribunal mondial du gouvernement des États-Unis, au cas où le Canada ne réussirait pas à obtenir des garanties satisfaisantes relativement à la sécurité future de son environnement.

Je trouve que c'est pousser beaucoup trop loin l'intervention d'une tierce partie entre le Canada et les États-Unis qui, dans un domaine important comme l'environnement, ont su s'entendre au cours des dernières années. L'intervention d'une tierce partie dénote un manque de confiance dans un domaine où déjà nos pays sont en étroite collaboration et ont des discussions. Il est vrai que l'on ne s'entend pas toujours, il est vrai que nous pouvons diverger sur des positions, mais finalement, il existe une espèce d'entente tacite qui fait que les deux pays ne vont jamais de l'avant dans quelque domaine que ce soit au niveau de l'environnement sans qu'un accord ne soit intervenu. De plus, l'évolution depuis le milieu des années 1960 dans le dossier qui nous touche, en ce qui regarde la protection des eaux du Manitoba, a été passablement remarquable.

Pour donner un exemple, je tiens à signaler que l'année dernière, le Congrès américain, par un vote très soutenu de 252 contre 152, si je ne me trompe, a refusé des crédits de la valeur de 4 millions de dollars pour le développement dudit projet. C'était la première fois, au cours des ans, que ces crédits étaient refusés. Il est vrai que, par la suite, ils ont été accordés par un comité mixte du Sénat et du Congrès mais, tout de

même, le fait qu'une majorité de congressmen américains aient refusé l'autorisation d'aller de l'avant dans ces dépenses démontre jusqu'à quel point la préoccupation américaine pour l'environnement et américain et canadien est grand. Et s'il en est ainsi, c'est justement parce que le comité mixte qui est chargé de superviser les problèmes rattachés à l'environnement entre les deux pays, surtout dans le domaine des eaux, a fait son travail, comme il l'a fait d'ailleurs dans d'autres dossiers comme celui se rapportant aux Grands lacs, dans le sens qu'il y a une préoccupation constante vis-à-vis de l'environnement.

Évidemment, si l'on touche à un dossier comme celui des pluies acides, il faut admettre que des divergences de vues existent. Mais il faut admettre aussi que la façon qu'ont les Américains de traiter ces problèmes peut différer de la nôtre. nous, les Canadiens. Mais il faut concevoir que les Américains représentent tout de même 200 millions d'individus, 250 millions presque, sur une superficie qui est plus petite que la nôtre. Évidemment, ils ont des obligations envers la population, que nous n'avons pas comme Canadiens. Nous, comme Canadiens, pouvons nous payer le droit, je pense, et le luxe, de protéger notre environnement dans le sens où notre plus grande richesse, c'est cet environnement-là que nous possédons, et à mon avis, 24 millions de personnes habitant le deuxième plus grand pays du monde, c'est déjà une richesse et une abondance que très peu d'habitants du monde possèdent. Et c'est notre devoir, je pense, au nom de l'humanité, de préserver cette grande richesse que nous habitons. Par contre, les Américains, eux, ont à concilier cet élément-là avec le fait de fournir à leur population de la nourriture, de l'électricité et toutes sortes d'autres choses. Et je pense que de faire intervenir une tierce partie dans des domaines où nous discutons avec eux de façon constante au cours des ans, ce serait, premièrement être malhonnête, deuxièmement, risquer d'entacher ce qui a toujours été synonyme d'une grande collaboration entre les deux pays. C'est-à-dire que l'important dans ce domaine-là, dans le domaine de l'écologie, c'est que les deux pays soient en discussions constantes.

• (1640)

Si le dialogue était rompu, monsieur le Président, je considérerais peut-être utile la suggestion du député, mais je la considérerais aussi pas comme nécessairement ce qui devrait ramener le dialogue. Au contraire! Par contre, si on le faisait maintenant au moment même où il y a un dialogue constant entre les pays, où des mécanismes ont été mis en place par des politiciens qui ont été conseillés par une sagesse très grande au cours des ans, quelle que soit leur allégeance politique, il serait très maladroit, à mon avis, de faire intervenir une tierce partie qui, elle, arriverait sans connaissance des antécédents qui ont tout de même presque 20 ans dans le dossier actuel et beaucoup plus dans d'autres dossiers déjà existants. Donc, la préoccupation canadienne vis-à-vis de notre environnement a toujours été extrêmement sérieuse.

Les accusations qui ont été portées contre le gouvernement, loin d'être vraiment motivées par des faits, sont tout au contraire surprenantes, quand on pense que le gouvernement canadien est considéré et vu comme un des leaders au niveau mondial dans le domaine de l'environnement, qu'il est probablement celui qui a suscité le plus grand éveil aux États-